

Diabète de type 2 et pratique de la plongée sous-marine

Médicaments autorisés sans restriction :

- Biguanides (metformine)
- Glitazones
- Inhibiteurs de la DPP4
- Analogues du GLP1

Médicaments autorisés, sauf pendant le ou les jours de plongée (météorisme) :

- Inhibiteurs des alpha-glucosidases

Médicaments nécessitant une adaptation pendant le ou les jours de plongée : médicaments à risque d'hypoglycémie, notamment :

- Sulfamides
- Glinides
- Insulines

Les diabétiques traités par l'une ou plusieurs des molécules nécessitant adaptation doivent référer à leur médecin traitant ou leur diabétologue référent pour modifier momentanément et pendant la période des plongées leur traitement afin d'éviter les risques d'hypoglycémie.

L'équilibre diabétique doit être correct : HbA1C < 8,5%

Un avis cardiologique est requis pour tout diabétique de type 2 lors de la première visite médicale en vue de la pratique de la plongée, et tous les 3 ans sauf événement intercurrent ou avis contraire du médecin cardiologue, diabétologue, traitant ou fédéral.

Les complications macro et micro angiopathiques _ sans oublier l'ischémie silencieuse _ sont les risques majeurs du diabétique de type 2. Nous attirons l'attention sur l'association diabète de type 2 et syndrome d'apnées du sommeil (SAS), qui sera à explorer et à traiter le cas échéant mais qui ne constitue pas une contre-indication en soi.

- Les complications microangiopathiques nécessitent une évaluation individuelle avec décision au cas par cas par médecin spécialisé
- Les complications macroangiopathiques qui rentrent dans le cadre des contre-indications à évaluer suivent ce dernier cadre en matière de contre-indication, notamment les coronaropathies.